

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, Mme
MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX
Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle,
M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), Mme WISSOCQ Mathilde
(Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à M.
ZBORALA Bernard), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

Affiché le : 28/02/2023

11. Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la commune de Boisseuil et la société API TECH.

La société API TECH exerce une activité de production et de vente de produits alimentaires dont notamment la production de pizzas vendues au travers de distributeurs automatiques ou individuellement.

Cette société a sollicité la commune pour la mise à disposition d'une emprise au sol d'une surface de 4,95 m² maximum afin d'y installer un distributeur automatique de pizzas et de boissons. Ce distributeur pourrait être installé dans le centre-bourg à proximité du gymnase sur la parcelle AN 57 avec une contrepartie financière d'un montant de 2 500 € par an.

Il est donc nécessaire de signer une convention permettant de fixer les conditions d'occupation du domaine public et les conditions financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société API TECH ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

